

# TYPE D'AMENAGEMENT CYCLE



**Pistes cyclables unidirectionnelle**  
Largeur 2 m minimum



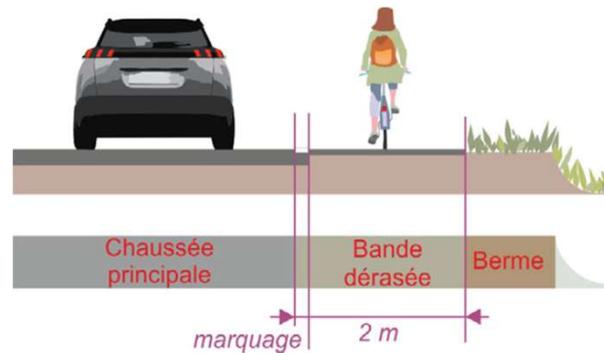
**Pistes cyclables bidirectionnelle**  
Largeur 3 m minimum



**Voie verte**  
Largeur 3m minimum



**Bande cyclable**  
Largeur 1,5 minimum



**Bande multifonctionnelle**  
Largeur 2m minimum



**Chaussée à voie centrale banalisée**  
Largeur 1,5m + 2,5m + 1,5m minimum soit 5,5m



# COHABITATION CYCLE

extrait des cahiers du CEREMA

Typologie		Caractéristiques
Zone 30	 <p>( Double sens cycliste autorisé sauf exception - spécification du gestionnaire )</p>	<p><b>Pas d'aménagement cycle nécessaire</b> <sup>5*</sup> sauf</p> <ul style="list-style-type: none"><li>-présence de dispositifs de modération de vitesse,</li><li>-voirie en pente : aménagement à prévoir dans le sens de la montée,</li><li>-réseau cycle majeur</li></ul>

\*5 / < 4000 véhicules /jour



# COHABITATION CYCLE

extrait des cahiers du CEREMA

Typologie		Caractéristiques
Zone de rencontre	 <p>( Double sens cycliste autorisé sauf exception - spécification du gestionnaire )</p>	<p><b>Pas d'aménagement cycle</b></p> <p>Les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. Dans ces zones, les cyclistes adaptent donc leur vitesse à la circulation des piétons prioritaires.</p>



# COHABITATION CYCLE

extrait des cahiers du CEREMA

Typologie		Caractéristiques
Vélorue	 <p>( Aménagement et revêtement adapté - Vitesse maximale 30 km/h)</p>	Réseau cyclable structurant, faible trafic motorisé de desserte <sup>6*</sup> et suppression du trafic de transit

\*6 / < 1000 véhicules /jour, par sens de circulation



# COHABITATION CYCLE

extrait des cahiers du CEREMA

Typologie		Caractéristiques
Couloir vélo-bus	 <p>(Largeur 3,2 m à 3,5 m pour un couloir de bus ouvert (sans bordures)</p>	Espace partagé par les cyclistes et les bus nécessitant un trafic bus modérés



# COHABITATION CYCLE

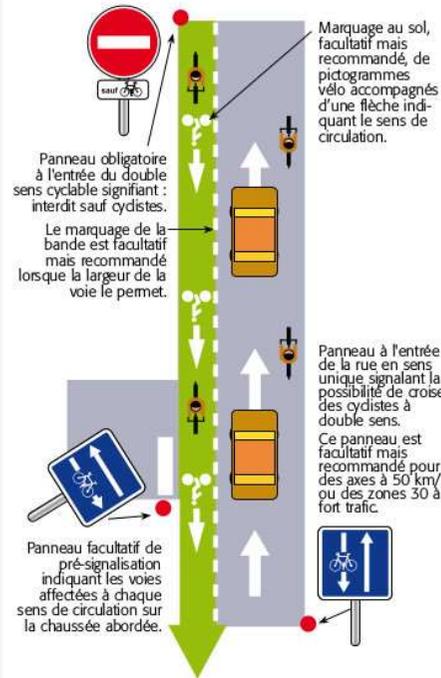
extrait des cahiers du CEREMA

## Typologie

### Double sens cyclable



#### Panneaux et marquages réglementaires : une signalétique particulière



## Caractéristiques

Un double-sens cyclable (DSC) est une voie de circulation à double sens dont l'un est réservé aux cyclistes, Interdit aux cyclomoteurs, idéal dans les rues sans stationnement longitudinal

